



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia – demande de subvention auprès l'Etat

En raison de la complexité du dossier, la Communauté souhaite s'adjoindre l'assistance d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du dossier de consultation destiné à doter d'un saeiv le réseau Divia (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs).

Cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 40 000 Euros HT (délai envisagé pour la réalisation : 10 mois).

L'opportunité se présente pour la Communauté de pouvoir obtenir une subvention de 35% de la part de l'Etat.

Il est envisagé d'adresser en ce sens un dossier de subvention à l'Etat.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de solliciter** de l'Etat une subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation destiné à doter d'un saeiv le réseau Divia;
- **de demander** l'accord de l'Etat pour autoriser la Communauté à débiter la prestation avant la décision finale d'attribution de subvention;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme



The stamp is circular with a blue border. The text inside the stamp reads: '40, avenue du Dr. ...', 'COMMUNAUTÉ', 'Le Président', 'L'AGGLOMÉRATION', 'MONNAISE', and '1075 ... CEDEX'. The signature is written in blue ink over the stamp.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



CONA 81

Dijon, le

Monsieur Paul RONCIERE
Préfet de la Région Bourgogne et
de la Côte d'Or

21041 DIJON CEDEX

N/REF. A RAPPELER : DDEA/TRANSPORT/AB/JMA/EF

OBJET : Demande de subvention – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter
d'un SAEIV le réseau DIVIA

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un dossier de demande de subvention au titre
de la procédure prévue par la circulaire n° 2001-51 du 10 juillet 2001.

Ce dossier concerne l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration du
dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau DIVIA, pour un montant estimatif de
40 000 Euros HT.

La Communauté sollicite une subvention à hauteur de 35 %, soit 14 000 Euros.

Souhaitant que notre dossier de subvention puisse connaître une suite favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE VICE-PRESIDENT,

J. ESMONIN

P.J. : 1 dossier de subvention

Copie transmise à (sans PJ) :

- M. REBSAMEN
- M. ESMONIN
- M. BERTHAUT
- Cabinet Communauté
- M. BOSSARD
- Chrono Transports

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

11 OCT, 2005



-SOMMAIRE-



1. Délibération de la Communauté en date du 6 octobre 2005
2. Dossier "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia" (présentation, plan de financement, calendrier de réalisation, échéancier de paiements)
3. Lettre du Président certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engageant à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
4. RIB de la Communauté



PROJET DE DÉLIBÉRATION
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

RAPPORT N° 24

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau DIVIA – Demande de subvention à l'Etat

En raison de la complexité du dossier, la Communauté souhaite s'adjoindre l'assistance d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du dossier de consultation destiné à doter d'un SAEIV le réseau Divia (système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs).

Cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 40 000 Euros HT (délai envisagé pour la réalisation : 10 mois).

L'opportunité se présente pour la Communauté de pouvoir obtenir une subvention de 35% de la part de l'Etat.

Il est envisagé d'adresser en ce sens un dossier de subvention à l'Etat.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

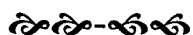
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de solliciter** de l'Etat une subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation destiné à doter d'un saeiv le réseau Divia;
- **de demander** l'accord de l'Etat pour autoriser la Communauté à débiter la prestation avant la décision finale d'attribution de subvention;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à cette affaire.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR DOTER D'UN SAEIV LE RESEAU DIVIA



DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT



Circulaire n°2001-51 du 10 juillet 2001 relative aux aides de l'Etat à la mise en oeuvre des plans de déplacements urbains et aux transports collectifs de province



LE DOSSIER DE LA COMMUNAUTE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR DOTER D'UN SAEIV LE RESEAU DIVIA

1.Présentation

La Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite doter le réseau DIVIA d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

Un SAEIV comporte :

- des fonctions destinées à améliorer la gestion du réseau :
 - la détermination de l'avance/retard de chaque bus sur son itinéraire,
 - le suivi des priorités aux feux tricolores en faveur des bus,
 - la collecte de statistiques voyageurs en fonction des arrêts,
- des fonctions permettant aux usagers d'être mieux renseignés :
 - la communication à l'intérieur des bus : bandeau lumineux, annonces sonores,...
 - l'affichage aux arrêts du temps d'attente, de messages,...

En outre, d'autres fonctions (vidéosurveillance, billettique,...) doivent être intégrées à l'architecture du SAEIV et leurs interfaces doivent être organisées.

La Communauté envisage de recourir à l'assistance d'un Cabinet sur la base du document placé en annexe, dénommé "Cahier des Charges – Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau DIVIA".

2. Plan de financement

Sur la base d'un coût estimatif de 40 000 € HT, le plan de financement est prévu ainsi :

Opération	Financement Communauté	Subvention demandée	Total
Part en %	65%	35%	100%
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia	26 000 € HT	14 000 € HT	40 000 € HT

3. Calendrier de réalisation

Le projet de calendrier de réalisation est présenté dans le tableau suivant :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia – Choix du Cabinet	Novembre 2005
Délai prévu : du choix du Cabinet jusqu'à la fin d'exécution du marché	10 mois
Fin de la prestation	Septembre 2005

4. Echancier de paiements

L'échéancier des paiements est ainsi envisagé :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia	Mois	Part en %	Montants
1er paiement	Février 2005	30%	12 000 € HT
2ème paiement	Mai 2005	50%	20 000 € HT
3ème paiement	Septembre 2005	20%	8 000 € HT
Total	-	100%	40 000 € HT

⊕ - ⊕ - ⊕ -

PJ : annexe : "Cahier des Charges – Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau DIVIA".

CAHIER DES CHARGES

MARCHE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR DOTER D'UN SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAEIV), LE RESEAU DIVIA (TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE)

1. EXPOSE DES MOTIFS

Les objectifs du SAEIV sont :

- la connaissance en permanence de la position précise des autobus sur leurs itinéraires,
- l'indication de l'avance/retard de chaque bus,
- la gestion des priorités aux feux tricolores en faveur des bus,
- le recueil de résultats statistiques destinés à améliorer la gestion du parc et à optimiser l'offre de transport,
- la mise en place d'une information aux voyageurs : communication dans les bus (annonces sonores ou visuelles sur la progression du bus en fonction des arrêts,...; informations apportées aux stations sur l'avancement du véhicule attendu : temps d'attente,...),
- la création d'interfaces avec d'autres fonctions existantes ou projetées : vidéosurveillance, billettique,...

Le contexte actuel du réseau DIVIA :

- longueur cumulée des lignes (y compris les parcours en commun) : 310 km
- 26 lignes (7 lignes, 6 lignes principales, 2 lignes circulaires, 6 lignes complémentaires et 5 lignes nouvelles communes) et 2 navettes
- 985 arrêts, 620 abribus
- 210 bus (35 bus sont équipés de vidéosurveillance et 69 bus supplémentaires le seront en 2005, puis 36 bus en 2006). En outre, tous les bus sont équipés de la localisation par satellite.

2. OBJET ET FINALITE DE LA COMMANDE

La Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite doter le réseau Divia d'un SAEIV dans un délai de 24 mois. Pour cette opération importante, elle souhaite s'adjoindre les compétences d'un cabinet d'études qui l'assistera jusqu'au choix de l'entreprise attributaire du marché.

3. CONTENU DE LA PRESTATION

Ce chapitre décrit la mission demandée.

LES SOLUTIONS PROPOSÉES (PHASE 1)

Le cabinet s'attachera à :

- 1-dresser un tour d'horizon des systèmes actuellement existants, et déterminer les plus performants,
- 2-proposer une solution adaptée au réseau Divia,
- 3-définir sur quelles bases peut s'appuyer le système,
- 4-faire en sorte que le système choisi soit évolutif, notamment afin de pouvoir y intégrer une future ligne de transport en commun en site propre (TCSP),
- 5-déterminer une priorité dans la mise en place progressive des différentes fonctions du système (priorité aux feux, informations dans le bus, informations aux arrêts de bus, interfaces avec des systèmes d'information fixes ou mobiles,...),
- 6-proposer un phasage permettant d'étaler la dépense sur 2 ans (30 mois maximum)
- 7-répondre au souhait de la Communauté de disposer de la maîtrise du système, afin que la mise en concurrence, dans le cadre de la procédure de mise en délégation du service public de transports urbains, puisse intervenir dans de bonnes conditions et se dérouler dans le respect des textes juridiques en vigueur,
- 8-déterminer quel type d'appel d'offres est le plus adapté pour lancer la consultation.

Cette phase 1 donnera lieu à la rédaction d'un document de synthèse, dénommé "Rapport d'étape n°1"

L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE CONSULTATION (PHASE 2)

Sur la base du rapport d'étape n°1 validé par le Comité de pilotage, le prestataire retenu établira les différents documents de consultation :

- le règlement de consultation – RC,
- l'acte d'engagement – AE,
- le cahier des clauses administratives particulières – CCAP,
- le cahier des clauses techniques particulières – CCTP,
- l'avis d'appel public à la concurrence – AAPC,

ces 5 documents constituant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Chaque document devra faire l'objet d'une version provisoire qui sera soumise à la validation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et notamment de ses services "transports" et "marchés" (validation du contenu des missions, des délais, des jalons intermédiaires, des critères de choix, de la décomposition des prix,...).

Après avoir tenu compte des remarques des services de la Communauté, le prestataire retenu établira le DCE définitif et le transmettra à la Communauté sous forme de fichier informatique (Word ou autre).

La fourniture du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) définitif constituera le Rapport d'étape N°2 et correspondra à la phase 2.

L'ASSISTANCE À L'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES (PHASE 3)

Le prestataire assurera l'analyse des éléments nécessaires aux travaux et décisions de la commission d'appel d'offres (CAO), et cela pour toutes les réunions qu'elle tiendra sur le SAEIV, c'est-à-dire jusqu'à l'attribution du marché (analyse des offres,...).

Le prestataire établira les rapports d'analyse et, s'il y a audition des candidats, il y participera et en rédigera le compte-rendu.

Le prestataire travaillera en concertation avec les services de la Communauté, et leur communiquera ses rapports et comptes-rendus, suffisamment tôt avant la tenue des réunions de la CAO.

Cette étape correspondra à la phase 3.

DÉLAIS DE RÉALISATION

Conformément au CCAP, la mission devra être réalisée dans un délai maximum de 10 mois.

Les délais se décomposent comme suit :

Phase 1 : Production 2 mois – validation 1 mois

Phase 2 : Production 1 mois – validation 1 mois

Phase 3 : Consultation 2 mois – production 2 mois -validation 1 mois

Le délai global de la mission est de 10 mois maximum sachant qu'il pourra être inférieur dans le cas où le marché de fourniture du SAEIV serait notifié à la société attributaire avant 10 mois (la date de notification de ce marché correspondra alors à la fin du délai).

4. ATTENTES PARTICULIERES -COMPETENCES

Les candidats devront justifier au minimum des expertises dans le domaine de la rédaction de marchés publics ainsi que dans le domaine des systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs.

5. PRESENTATION DU DOSSIER

Composition du dossier

Le dossier comprendra :

- une note méthodologique,
- les références et qualifications du candidat,
- les CV des intervenants.

A _____, le

Le candidat,

La Communauté
d'Agglomération,

Dijon, le

Monsieur Paul RONCIERE
Préfet de la Région Bourgogne
et de la Côte d'Or

21041 DIJON CEDEX

N/REF. A RAPPELER : DDEA/TRANSPORT/ AB/JMA/EF

OBJET : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant
l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un
SAEIV le réseau Divia

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je certifie que le projet suivant, pour lequel une subvention de l'Etat est demandée :

- assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du dossier de consultation pour doter d'un SAEIV le réseau Divia,

n'a reçu aucun commencement d'exécution.

En outre, je m'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier le concernant ne soit déclaré ou réputé complet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

LE VICE-PRESIDENT,

Jean ESMONIN

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
N° SIRET : 242 100 410 00016 – APE : 751 A.

Télécopie : 03 80 50 13 36



BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891 Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE	T P DIJON MUNICIPALE		
DOMICILIATION	B D F DIJON		
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00334	N° COMPTE C2110000000	CLE RIB 15
Identification internationale			
IBAN	FR19 3000 1003 3400 00H0 5001 318		
Identifiant SWIFT De la BDF (BIC)	BDFEFRPPXXX		

TRESORERIE MUNICIPALE DE DIJON
~~Palais des Etats de Bourgogne~~ 4 RUE SEANNIN
B.P.1528
21035 DIJON CEDEX
TEL : 03 80 36 26 09 ou 10
Télécopie : 03 80 66 55 45
Mel : t21013@cp.finances.gouv.fr

N° T.V.A. Intra communautaire : FR65 242 100 410